

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF113

présenté par  
M. Giraud, rapporteur général

-----

### ARTICLE 16 TER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 16 *ter* (nouveau) adopté par le Sénat en première lecture institue un prélèvement sur recettes de l'État de 36 millions d'euros au profit des communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR).

Le présent amendement propose de supprimer cet article.